



AEP/HB
N° 2019/171

République Française

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
YVELINES

MAIRIE DU VESINET

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

REGLEMENTANT, A TITRE TEMPORAIRE, LE STATIONNEMENT DES VEHICULES
N°22 RUE JEAN LAURENT

Le Maire de la Ville du VESINET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212.1,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.417-10,

Vu l'arrêté de M. le Maire n°2018/116 du 19 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur Jean-Michel JONCHERAY, Conseiller municipal, en charge de la Sécurité, de la Circulation, du Stationnement, du Développement économique et de l'Emploi,

Vu la demande du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en date du 18 juillet 2019 pour l'organisation du repas des personnes âgées,

AFIN de permettre le bon déroulement du repas des personnes âgées, au droit du n°22 rue Jean Laurent, pour le compte du CCAS du Vésinet (n°20 rue Jean Laurent – 78110 LE VESINET),

Des restrictions temporaires de stationnement doivent être prises, afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE :

Article 1 :

Le jeudi 18 juillet 2019 (entre 7h00 et 17h00), au droit du n°22 rue Jean Laurent, le stationnement des véhicules sera interdit et déclaré gênant, sur une longueur de 10,00ml (soit 2 places de stationnement). Cet emplacement sera réservé aux véhicules de restauration.

Article 2 :

Cet arrêté doit être affiché sur des panneaux de signalisation et mis en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 :

La Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipale, ainsi que tous les agents assermentés de la Ville du Vésinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait au Vésinet, le 12 avril 2019,



Le Conseiller municipal, par délégation,
en charge de la Sécurité, de la Circulation, du stationnement,
du Développement économique et de l'Emploi,

Jean-Michel JONCHERAY